

CHARTRE

FAVORISER
LE BIEN VIVRE ENSEMBLE
EN MILIEU RURAL



PREAMBULE

Depuis son origine, l'agriculture entretient les paysages, les écosystèmes et contribue à la vitalité du tissu social dans les campagnes. C'est pourquoi ces dernières deviennent très prisées par de nouveaux arrivants en quête d'un cadre de vie agréable.

La campagne est un espace à vocation agricole qui attire une population croissante en recherche de tranquillité et de nature.

La commune est un lieu de vie, d'échanges et de travail, notamment pour les agriculteurs. Ce sont des chefs d'entreprise qui doivent répondre à des exigences économiques, environnementales, commerciales, réglementaires et sanitaires afin de mettre sur le marché des produits sains, en phase avec les demandes des consommateurs.

L'activité agricole est inscrite de longue date dans nos territoires.

Vivre à proximité de zones agricoles, c'est faire le choix d'un usage commun du territoire. Il y a donc des compromis à faire, le premier étant de comprendre les impératifs liés à l'activité agricole. Les agriculteurs sont des professionnels formés, compétents et en qui nous pouvons avoir confiance, puisqu'eux-mêmes sont les premiers concernés.

Par ailleurs, de nouvelles attentes sociétales se font entendre autour de la qualité des produits, des conditions de productions mais également des pratiques utilisées.

En France, l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture est strictement encadrée. L'agriculteur est un professionnel formé à la réduction de l'usage des phytosanitaires, il possède un « Certiphyto » qui atteste de sa bonne connaissance des risques liés aux produits en termes de santé et d'environnement. Il est soumis à des contrôles réguliers et respecte la réglementation en vigueur. Près de 5000 agriculteurs gardois sont formés aux pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires Et leurs formations sont renouvelées tous les 5 ans avec des journées d'actualisation et de perfectionnement.

Les agriculteurs gardois travaillent pour produire une alimentation saine, sécurisée et diversifiée, à un prix accessible au plus grand nombre.

L'objectif de cette Charte est de formaliser l'engagement des agriculteurs du département du Gard et des acteurs locaux à recourir aux bonnes pratiques de protection des cultures dans le but d'instaurer un dialogue, d'éviter toutes sources de conflits et de faire comprendre les us et coutumes de ceux qui y vivent et y travaillent.

En effet, si la façon de « vivre la ville » est différente du « vivre la campagne », il est utile de communiquer sur le « savoir-faire », s'y préparer, s'y adapter, se comprendre mieux, pour mieux « savoir-vivre » ensemble.

Cette Charte concerne les pratiques agricoles sur des parcelles cultivées à proximité d'habitations, relatives aux applications de produits phytosanitaires, y compris ceux utilisés en agriculture biologique et bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché.

ENGAGEMENTS

Au niveau local, en tant qu'agriculteur je m'engage à :

- ✓ Ne traiter que si cela est nécessaire, je vérifie directement sur la parcelle si le traitement est justifié et je m'informe des tendances locales, notamment via les bulletins de santé du végétal (BSV) ;
- ✓ Utiliser des produits autorisés et choisir la méthode de lutte la plus adaptée ;
- ✓ Traiter dans les bonnes conditions afin d'optimiser l'efficacité des produits. Je prends en compte les données météorologiques locales avant toute décision d'intervention, notamment lors des travaux de nuits ;
- ✓ Traiter en respectant la réglementation relative à la protection de la faune et de la flore ;
- ✓ Faire contrôler mes pulvérisateurs au plus tard tous les 5 ans jusqu'en 2020, 3 ans par la suite ;
- ✓ A acquérir ou à renouveler mon « Certiphyto » ;
- ✓ Respecter les prescriptions relatives aux lieux dits « sensibles » (établissements scolaires, médico-sociaux, etc.) accueillant des personnes vulnérables, tel que défini à l'article L. 253-7-1 du code rural et de la pêche maritime.

De plus, selon son territoire, selon la disposition de ses parcelles (à proximité d'habitations), selon ses productions, l'agriculteur met en place des mesures adaptées par exemple :

- ✓ Utiliser du matériel antidérive et/ou des produits limitant la dérive ;
- ✓ Adapter les horaires de traitement ;
- ✓ Maintenir ou concourir à la mise en place d'infrastructures agroécologiques (haies, murets, ...).

Dans un souci de vivre en bonne harmonie, adhérer à ces pratiques réduit l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et favorise la bonne entente avec les riverains.

Au niveau départemental, les organismes professionnels (Chambre d'Agriculture du Gard, JA, FDSEA, MSA du Languedoc, Coopération Agricole, Vignerons Indépendants, Fédération du négoce agricole), en fonction des attentes locales, s'engagent à :

- ✓ Organiser des réunions techniques et/ou journées « portes ouvertes » pour présenter et expliquer :
 - le métier d'agriculteur, son évolution constante et son adaptation,
 - l'activité agricole,
 - les raisons d'un traitement, les produits et matériels utilisés,
 - l'amélioration des pratiques agricoles en tenant compte de l'évolution, notamment suite aux changements climatiques, aux attentes sociétales et environnementales,
- ✓ Intégrer une approche « riverains » dans le conseil aux agriculteurs ;
- ✓ Promouvoir la Charte de bon voisinage et du bien vivre ensemble.

Au niveau départemental, collectivités et élus locaux s'engagent à :

- ✓ Promouvoir la Charte de bon voisinage et du bien vivre ensemble ;
- ✓ Jouer un rôle d'écoute et de médiation ;
- ✓ Limiter le développement des zones urbanisables en zone agricole ;
- ✓ Intégrer dans les documents d'urbanisme la protection de l'activité agricole au sein des espaces urbanisés ;
- ✓ Tenir compte de la proximité de l'activité agricole dans les projets d'extension urbaine et prévoir des mesures de protection de ces nouvelles zones par l'aménageur ou la commune.

Au niveau départemental, les associations de riverains et/ou de protection de l'environnement s'engagent à :

- ✓ Promouvoir la Charte de bon voisinage et du bien vivre ensemble ;
- ✓ Conduire un dialogue constructif avec les élus locaux, les agriculteurs et leurs organisations ;
- ✓ Favoriser le maintien de relations apaisées entre agriculteurs et riverains ;

Au niveau local, en tant que riverain je m'engage à :

- ✓ **Prendre connaissance de la présente Charte**
- ✓ **Adopter des gestes simples qui participent aux bonnes relations de voisinage :**
 - J'accepte et je comprends les contraintes liées à l'activité agricole qui m'entourent : circulation des engins, bruits, odeurs, travail de nuit ;
 - Je reste ouvert à la discussion avec mon voisin agriculteur sur ses pratiques, pour mieux comprendre ses obligations, et notamment en fonction du travail saisonnier, l'activité agricole peut être plus ou moins dense ;
 - Pour ne pas dégrader les cultures, les prairies et ne pas porter préjudice à la faune, à la biodiversité et la respecter, je reste sur les chemins et je respecte les propriétés privées, que je sois à pied ou motorisé ;
 - Même si les parcelles ou les bâtiments ne sont pas clôturés, je ne m'introduis pas sur des parcelles ou dans des bâtiments qui ne m'appartiennent pas, je ne pratique pas la cueillette sans autorisation et je ne dépose pas d'ordures sur les parcelles agricoles ;
 - Je reste maître de mes animaux domestiques et j'assure qu'ils restent sous ma surveillance et dans ma propriété ;
 - Si mon habitation est mitoyenne à une parcelle agricole, je crée des protections agroécologiques en limite de propriété en mettant en place des haies, brise-vent, ou autre ...

La Charte sur le bien vivre ensemble en milieu rural, pour une cohabitation durable entre agriculteurs et voisinage a été signée le 15/11/2019 à la Préfecture de Nîmes.

SIGNATAIRES

Le Président
du Conseil Départemental
du Gard

Denis BOUAD

La présidente
de la Chambre d'agriculture du
Gard ou son représentant

Magali SAUMADE

La présidente
de l'Association des Maires
du Gard

Pilar CHALEYSSIN

La présidente des Jeunes Agriculteurs du Gard

Delphine FERNANDEZ

Le président
de la Fédération Départementale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles du Gard

David SEVE

Le président de la Mutualité Sociale Agricole
Languedoc

Cédric SAUR

Le président de l'Union Départementale des
Associations du Gard ou son représentant

M. BERNARD

Le président de Coop de
France Occitanie
ou son représentant

Antony BAFOIL

Le président
des Vignerons indépendants
du Gard

Pierre JAUFFRET

Le président du Comité
Pyrénées Méditerranée
ou son représentant

Jean Claude MAGNE